

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 06/2018

Réfection du toit du chalet de Plan Essert

Lavey, le 30 octobre 2018

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la rénovation de la toiture du chalet de Plan Essert

Préambule

Contexte :

Construit au 19^{ème} siècle, le Chalet de Plan Essert, appelé aussi « le Chalet des chasseurs », est situé à environ 1490 m d'altitude sur la parcelle N°260. Il est loué depuis de nombreuses années par les chasseurs de Lavey, qui y ont établi le siège de leur activité associative, essentiellement durant les périodes de chasse. Le loyer annuel est de Fr. 300.- / an. La Municipalité fait le constat que ce chalet est le dernier à ne pas avoir fait l'objet de travaux de rénovation récente.

Problématique :

Le Chalet de Plan Essert est régulièrement entretenu par la Commune et ses locataires. Cependant la toiture date d'une quarantaine d'année et a subi l'usure du temps. En effet de nombreux trous dans celle-ci permettent l'infiltration d'eau et d'humidité, augmentant le risque de pourrissement des charpentes. En 2009, des colmatages de la couverture ont été effectués par l'entreprise Coutaz SA à St-Maurice. Actuellement, notre mandataire estime qu'il n'est plus possible de procéder à des réparations ponctuelles et donne son avis d'expert en informant de la nécessité d'une réfection complète du toit, à l'instar de ce qui a été réalisé au Chalet du Crêt ou des Martinaux.

La Municipalité souhaite stopper la dégradation de la toiture et éviter l'extension des dégâts aux charpentes. Aussi, elle souhaite effectuer la réfection du toit durant la saison d'été de 2019.

Situation géographique :



Etat général :

Comme vous pouvez le constater sur les images ci-dessous, le bâtiment est vieux mais son état général est bon, hormis la toiture.



Les locataires du chalet effectuent régulièrement l'entretien courant du bâtiment. La commune intervient lorsque le travail d'un professionnel est nécessaire.

Travaux et coût :

La Municipalité a obtenu deux offres pour la réfection de la toiture et vous soumet ci-dessous la plus avantageuse.

Offre pour des travaux de ferblanterie et couverture, comprenant :

- Démontage (dépose et évacuation)
- Travaux de ferblanterie
- La pose d'une couverture en tôle profilée

Offre	: Fr. 32'000.00
Divers et imprévus	: Fr. 3'000.00
Total	: Fr. 35'000.00

Synthèse :

Total des travaux : Fr. 35'000.00
Financement : Prélèvement aux liquidités
Imputation : Bilan compte n° 9123.13
Amortissement : Amortissement sur 10 ans à la fin des travaux, par le compte n° 33.3303

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 06/2018 du 30 octobre 2018
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du toit du Chalet de Plan Essert et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 35'000.-.

Adopté en séance de la Municipalité le 30 octobre 2018

